



CDC Pays de Villeneuve en Armagnac Landais
PEDT 2018/2020

Service Enfance et Jeunesse
7 rue de la Birole
40 190 Villeneuve de Marsan
Tél : 05 58 93 07 89
Email : enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2018/2020



Service Enfance et Jeunesse
7 rue de la Birole
40 190 Villeneuve de Marsan
Tél : 05 58 93 07 89
Email : enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

SOMMAIRE

- Présentation **Pages 3 - 4**
- Descriptif du territoire cible du PEDT **Pages 5 - 8**
- Présentation du Projet Educatif Communautaire **Pages 9 - 13**
- Présentation des atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT **Pages 14 - 15**
- Objectifs Educatifs du PEDT, effets attendus de ceux-ci et évaluation de la période 2014/2018. **Pages 16 - 19**
- Présentation de l'organisation et de la complémentarité des établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires. **Pages 20 - 25**
- Objectifs stratégiques du PEDT sur les années 2018/2020 :
 - ✓ La prise en compte de l'ensemble du public cible (les 0 – 25 ans), **Page 26 - 27**
 - ✓ La recherche de propositions de parcours éducatifs diversifiés pour ce même public cible, **Page 28**
 - ✓ Le développement des actions liées à la co-éducation et la parentalité **Page 29**
 - ✓ Le développement des actions partenariales des différents acteurs éducatifs du territoire, **Page 30**
 - ✓ La mise en œuvre d'une gouvernance partenariale du PEDT **Page 31**



Service Enfance et Jeunesse
7 rue de la Birole
40 190 Villeneuve de Marsan
Tél : 05 58 93 07 89
Email : enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2018/2020 Du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

La Communauté des communes du pays de Villeneuve en Armagnac Landais s'est dotée en 2014 de la compétence enfance jeunesse qui lui a permis de se doter d'un service enfance jeunesse sous tendu par la signature Projet Educatif Territorial dès septembre 2014 dans le cadre entre autres de la réforme des rythmes scolaires.

Ces 4 années de mise en œuvre du service enfance jeunesse et de ce dispositif transversal complémentaire au Contrat enfance Jeunesse déjà existant, ont permis de développer des services d'accueil reconnus.

Le développement de structures d'accueils liés à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse (jusqu'à 16 ans) marque ce territoire par :

- Le maillage géographique et l'efficacité de la mise en œuvre de ces structures en fonction des besoins d'accueil et des moyens mobilisés.
- L'affirmation et la volonté de l'ensemble des équipes de proposer de véritables structures d'accueil éducatives et de dépasser le seul besoin de garde.
- La reconnaissance par le public (enfants, jeunes et familles) de la qualité éducative des actions proposées dans un cadre adapté (souplesse, rapport qualité prix) et concerté (propositions d'accueils étudiées en fonction des besoins et des réponses éducatives recherchées).

Ces 4 années ont été aussi marquées par le développement d'actions éducatives transversales permettant à différents acteurs éducatifs du territoire (service enfance jeunesse, écoles, associations sportives et/ou culturelles) d'engager formellement ou informellement des actions partenariales qui engage une évolution du Projet Educatif Communautaire de départ vers un véritable Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Le PEDT du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais se propose pour les années 2018/2020 et en fonction des évaluations menées, de développer les actions entreprises mais aussi accentuer sa dimension globale à travers :

- La prise en compte de l'ensemble du public cible (les 0 – 25 ans),
- La recherche de propositions de parcours éducatifs diversifiés pour ce même public cible,
- Le développement des actions liées à la co-éducation et la parentalité
- Le développement des actions partenariales des différents acteurs éducatifs du territoire,
- La mise en œuvre d'une gouvernance partenariale du PEDT

Ce document de présentation du Projet EDucatif Territorial (PEDT) de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais se décompose ainsi :

- Descriptif du territoire cible du PEDT
- Présentation du Projet Educatif Communautaire
- Présentation des atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT
- Objectifs Educatifs du PEDT, effets attendus de ceux-ci et évaluation de la période 2014/2018.
- Présentation de l'organisation et de la complémentarité des établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Objectifs stratégiques du PEDT sur les années 2018/2020 :
 - ✓ La prise en compte de l'ensemble du public cible (les 0 – 25 ans),
 - ✓ La recherche de propositions de parcours éducatifs diversifiés pour ce même public cible,
 - ✓ Le développement des actions liées à la co-éducation et la parentalité
 - ✓ Le développement des actions partenariales des différents acteurs éducatifs du territoire,
 - ✓ La mise en œuvre d'une gouvernance partenariale du PEDT

Ce document représente ainsi la feuille de route reprenant les évaluations, les objectifs et les orientations qui devront servir de base à la réflexion et au développement du Projet EDucatif Territorial pour la période 2018/2020 et qui sera enrichi tout au long de cette période des différentes évaluations et réflexions portées par les différentes commissions.

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE CIBLE DU PEDT

Collectivité territoriale porteur du projet :

Communauté des Communes du Pays de Villeneuve
En Armagnac Landais

Nom du Président : Arrestat Jean-Yves

Adresse : 7 rue de la Birole – 40190 Villeneuve de Marsan

Téléphone : 05 58 930 789

Adresse électronique : enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

Nom du correspondant : Darrouy Lilian

Fonction : responsable service Enfance Jeunesse

Adresse : 7 rue de la Birole – 40190 Villeneuve de Marsan

Téléphone : 05 58 930 789

Adresse électronique : enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

Compétences de la Collectivité territoriale porteur du projet :

Extraits des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

2- B – 3 Action sociale

- *Création d'un CIAS communautaire pour l'exercice des activités suivantes : instructions des dossiers d'aide sociale, gestion du service d'aide à domicile (aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour et garde de nuit), gestion du service prestataire, gestion du service de portage de repas.*

- *Pour l'enfance et la jeunesse*
 - *Etude et diagnostic des besoins en matière de petite enfance, enfance et jeunesse.*
 - *Construction, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement enfance et jeunesse intercommunal*
 - *Création, gestion et coordination d'une halte-garderie itinérante sur le territoire intercommunal*
 - *Création et gestion de structure multi accueil intercommunale*
 - *Création, gestion et coordination de l'accueil périscolaire sur le territoire intercommunal*
 - *Création, gestion et coordination du relais d'assistantes maternelles sur le territoire intercommunal*
 - *Etude et coordination de l'animation des services, des équipements et des activités en matière d'enfance jeunesse.*

- *Préparation, construction et signature d'un projet éducatif territorial (PEDT) ou tout autre dispositif similaire qui viendrait à s'y substituer à l'échelle du territoire intercommunal.*

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais composée des communes de Arthez d'Armagnac, Bourdalat, Hontanx, Lacquy, Le Frêche, Montégut, Perquie, Pujo le Plan, Saint-Cricq-Villeneuve, Saint-Gein, Sainte-Foy et Villeneuve de Marsan.

Population totale : 6259 habitants (source INSEE 2015)

Public Enfance Jeunesse du territoire Communautaire (source INSEE 2015)

Public concerné : nombre total d'enfants de 0 à 24 ans : 1 555 soit 25% de la population :

- Nombre d'enfants de moins de trois ans : 219 soit 14% du public cible
- Nombre d'enfants de 3 à 5 ans : 242 soit 16% du public cible
- Nombre d'enfants de 6 à 10 ans : 421 soit 27% du public cible
- Nombre d'enfants de 11 à 17 ans : 543 soit 35% du public cible
- Nombre d'enfants de 18 à 24 ans : 130 soit 8% du public cib

Répartition des établissements d'enseignement scolaire du territoire :

- SIVU RPI de Bourdalat/Hontanx/Saint-Gein : 6 classes de la TPS au CM2 organisées en 3 écoles (1 pôle maternel et 2 pôles élémentaire).
- SIVU RPI de Pujo le Plan/Saint-Cricq Villeneuve : 4 classes de la TPS au CM2 organisées en 2 écoles (1 pôle maternel et 1 pôle élémentaire).
- Ecole de Sainte-Foy : 1 classe élémentaire (appartenant au SIVU de petites landes et dépendant de l'agglomération du marsan pour la partie scolaire).
- Ecole de Le Frêche : 1 classe élémentaire (associée à l'école de Saint Justin – territoire de la communauté des communes des landes d'armagnac).
- Ecole primaire publique de Villeneuve de Marsan : 10 classes de la TPS au CM2 et 1 classe ULIS organisées en 1 école maternelle et 1 école élémentaire.
- Ecole primaire privée de Villeneuve de Marsan : 3 classes de la TPS au CM2.
- Collège Pierre Blanquie de Villeneuve de Marsan : 15 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Organisation des établissements d'accueil périscolaire du territoire :

- SIVU RPI de Bourdalat/Hontanx/Saint-Gein : 3 accueils périscolaires (matin, midi et soir)
- SIVU RPI de Pujo le Plan/Saint-Cricq Villeneuve : 2 accueils périscolaires (matin, midi et soir)
- Ecole de Sainte-Foy : 1 accueil périscolaire (matin, midi et soir)
- Commune de Lacquy : 1 accueil périscolaire (matin et soir)
- Ecole de Le Frêche : 1 accueil périscolaire (matin, midi et soir)
- Ecole primaire publique de Villeneuve de Marsan : 1 accueil périscolaire (matin, midi et soir)
- Ecole primaire privée de Villeneuve de Marsan : 1 garderie matin et soir
- Collège Pierre Blanque de Villeneuve de Marsan : Activités périscolaires durant la pause méridienne et 1'Espace jeunes ouvert le soir suivant les demandes.

Organisation des établissements d'accueil socio-éducatifs extrascolaires du territoire :

Etablissements intégrés dans le Service Enfance Jeunesse Communautaire

Petite Enfance :

- 1 structure multi accueil de 26 places pour les 3 mois/4 ans à Villeneuve de Marsan
- 1 structure multi accueil de 13 places pour les 15 mois/4 ans à Hontanx
- 1 Relais Assistantes maternelles

Enfance :

- 4 accueils éducatifs du mercredi après-midi après la classe : Villeneuve de Marsan, Hontanx, Saint-Cricq Villeneuve et Le Frêche
- 1 centre de loisirs vacances scolaires à Villeneuve de Marsan

Jeunesse :

- 1 espace Jeunes en période scolaire avec ouverture tous les mercredis après midi et actions sur les autres jours
- 1 Espace Jeunes vacances scolaires à Villeneuve de Marsan
- 1 Point Information Jeunesse

Equipements sportifs et culturels du territoire :

Equipements à compétence communale :

- Complexe sportif à Villeneuve de Marsan avec terrains de Tennis, stades de Football et Rugby, City parc et Skate parc
- Complexe sportif à Hontanx avec stade de Football.
- Complexe sportif à Pujo Le Plan avec stade de Football.
- Complexe sportif à Saint-Cricq Villeneuve avec terrain de Tennis
- Complexe sportif à Le Frêche avec terrain de Tennis
- Médiathèque/Bibliothèque à Villeneuve de Marsan, Hontanx, Le Frêche et Saint-Cricq Villeneuve

- Salles des fêtes polyvalente dans chaque commune

Equipements à compétence communautaire :

- Salle des sports à Villeneuve de Marsan
- Piscine non couverte à Villeneuve de Marsan
- Salle de Spectacle « Alambic des Arts » à Villeneuve de Marsan

Dispositifs enfance jeunesse liés au territoire :

Contrat Enfance Jeunesse – CEJ

Dispositif Réapp

Dispositif Clas

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS



PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE

La Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, agissant dans les domaines de la petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse a pour vocation, **de développer des structures d'accueil et/ou des actions de loisirs à caractère éducatifs qui permettront à l'enfant et au jeune de se construire et qui permettront :**

- **D'apporter des solutions d'accueils cohérentes et associées pour l'ensemble des besoins recensés.**
- **De développer l'Eveil Educatif dans l'ensemble de ces structures.**
- **Développer des accueils de proximité afin de répondre aux besoins du public et de s'adapter aux contraintes géographiques.**

Les activités menées dans le cadre des structures d'accueil et/ou des actions de loisirs à caractère éducatifs, devront respecter les objectifs suivants :

- Développer l'esprit critique.
- Développer les notions de solidarité, d'entraide, de respect et de diversité.
- Diversifier les champs d'expériences afin de favoriser l'éveil et l'ouverture culturelle.
- S'appuyer sur des partenariats locaux, extérieurs, institutionnels afin de générer des dynamiques cohérentes et complémentaires au niveau du territoire.
- Permettre au public de devenir acteur de ses loisirs.

Ces objectifs devront être adaptés en fonction des besoins et des capacités du public participant.

La Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan afin de développer son action s'appuiera sur trois pôles distincts mais complémentaires :

- ❖ Le Service Petite Enfance pour les 3 mois à 3 ans (enfants non scolarisés généralement).
- ❖ Le Service Enfance pour les 3 à 12 ans (ou enfants scolarisés en école maternelle et primaire).
- ❖ Le Service Jeunesse pour les jeunes de 12 à 25 ans (ou jeunes scolarisés à partir du collège).

La Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan afin de développer son action s'appuiera sur un service de coordination enfance jeunesse communautaire composé ainsi :

- 1 responsable du service enfance jeunesse communautaire.
- 1 coordinatrice service petite enfance.
- 1 coordinatrice service enfance.
- 1 coordinateur service jeunesse.
- 1 pôle administratif chargé de la gestion des structures et de la gestion sociale du service enfance jeunesse communautaire.

LE SERVICE PETITE ENFANCE

La coordinatrice du service petite enfance communautaire est chargée de développer ce service.

Le Service Petite Enfance a pour mission principale de proposer des accueils complémentaires qui répondent au besoin des familles :

- Accueil Régulier
- Accueil Occasionnel
- Accueil Collectif
- Accueil Individuel
- Accueil Atypique

Une éducatrice de Jeunes Enfants est chargée dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles Agréées de recevoir le public afin d'étudier au mieux leurs besoins et de les orienter vers les structures d'accueils nécessaires :

- Structure Multi Accueil de Villeneuve de Marsan
- Structure Multi Accueil de Hontanx
- Relais Assistantes Maternelles Agréées
- Ateliers Assistantes Maternelles Agréées

Les principaux objectifs de ces structures seront :

- Développer l'éveil culturel.
- Donner aux familles du territoire la possibilité de bénéficier d'une solution d'accueil éducative qu'elle soit collective (structure multi accueil) ou individuelle (Relais Assistantes Maternelles Agréées)
- Favoriser la pré socialisation de l'enfant et faciliter l'entrée à l'école.

Dans le cadre du Service Petite Enfance, des projets en partenariat avec les écoles publiques et les associations locales pourront être menés. Ces projets devront favoriser la création d'une dynamique locale ayant un impact qualitatif sur le public ciblé.

De même, les structures du Service Petite Enfance sont reliées entre elles au niveau du personnel ainsi qu'au niveau pédagogique, administratif et financier. Les passerelles et les actions concertées entre ces structures du Service Petite Enfance mais aussi celles du Service Enfance sont l'essence même du Service Enfance Jeunesse Communautaire.

LE SERVICE ENFANCE

La coordinatrice du Service Enfance est chargée de développer ce service.

Le Service Enfance a pour mission principale de proposer :

- ❖ un accueil en centre de loisirs sans hébergements pendant les vacances scolaires (excepté les vacances de Noël).
- ❖ Des accueils en centre de loisirs sur les écoles publiques ou regroupements scolaires de la communauté des communes pour les enfants scolarisés sur les temps dits extra et périscolaires à savoir :
 - Le mercredi après-midi en période scolaire
 - Le matin avant la classe
 - Le midi entre les périodes de classe
 - Le soir après la classe

Dans le cadre de ces accueils en période scolaire et du fait de la multiplicité des lieux d'accueils au sein de la communauté des communes, le Service Enfance veillera à proposer le même type de service quel que soit le lieu d'accueil choisi et la commune d'origine de l'enfant.

Les principaux objectifs du Service Enfance seront :

- Développer l'éveil culturel.

- Favoriser l'alternance d'activités artistiques et physiques.
- De confronter le public aux notions de responsabilisation, de socialisation et de choix.
- Favoriser progressivement l'émergence de projets d'activités conçus et menés par le public.
- Amener le public à prendre conscience de son environnement et d'agir sur celui-ci dans le cadre d'actions d'intérêt général.

Dans le cadre du Service Enfance, des projets en partenariat avec les écoles publiques et les associations locales (culturales, accompagnement de classes, mutualisation de moyens techniques et humains) pourront être menés afin d'apporter une cohérence éducative dans les actions mises en place pour ce public.

Ces projets devront favoriser la création d'une dynamique locale ayant un impact qualitatif sur le public ciblé.

De même, les structures du Service Enfance sont reliées entre elles au niveau du personnel ainsi qu'au niveau pédagogique, administratif et financier. Les passerelles et les actions concertées entre ces structures du Service Enfance mais aussi celles du Service Petite Enfance et du Service Jeunesse sont l'essence même du Service Enfance Jeunesse Communautaire.

LE SERVICE JEUNESSE

Le coordinateur du Service Jeunesse est chargé de développer ce service.

Le Service Jeunesse a pour mission principale de proposer un accueil de type Espace Jeunes pendant les périodes péri et extrascolaires (excepté les vacances de Noël).

Des animateurs permanents sont chargés de développer ce type d'accueil.

Plusieurs types de structures sont à sa disposition à l'intérieur de cet Espace Jeunes :

- Les sorties à thème
- Les minis camps
- Les séjours
- Les échanges internationaux
- Le Point Information Jeunesse

De nouvelles structures pourront compléter ce panel en fonction des demandes des jeunes et de leur complémentarité avec les structures existantes et le projet

éducatif de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais.

Les principaux objectifs du Service Jeunesse seront :

- Favoriser l'émergence de projets de loisirs conçus et menés par le public
- Amener le public à prendre conscience de ses capacités en termes de méthodologie de projet.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté.

Dans le cadre du Service Jeunesse, des projets en partenariat avec le collège, les associations locales (culturelles, accompagnement de classes transplantées, mutualisation de moyens techniques et humains, actions au niveau du Foyer Socio-Educatif) pourront être menés afin d'apporter une cohérence éducative dans les actions mises en place pour ce public.

Ces projets devront favoriser la création d'une dynamique locale ayant un impact qualitatif sur le public ciblé.

De même, les structures du Service Jeunesse sont reliées entre elles au niveau du personnel ainsi qu'au niveau pédagogique, administratif et financier. Les passerelles et les actions concertées entre ces structures du Service Jeunesse mais aussi celles du Service Enfance sont l'essence même du Service Enfance Jeunesse Communautaire.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Les atouts :

- Un projet éducatif globalisé de la petite Enfance à la Jeunesse permettant une cohérence totale dans la prise en compte des besoins et des réponses apportées.
- Une volonté politique claire de s'appuyer sur le projet éducatif communautaire pour renforcer l'attractivité du territoire qui permet la mise en place d'un plan de communication partagé renforçant ainsi le degré d'information des familles.
- Un service Enfance Jeunesse nouvellement structuré (2014) doté de compétences (expériences et formation) pédagogiques et administratives.
- Une expérience territoriale des dispositifs structurants (Contrat Enfance Jeunesse depuis 1997, Contrat Educatif Local depuis 2000).
- Des locaux d'accueil satellites pour le périscolaire adaptés et réservés au service périscolaire.
- Des locaux d'accueil centraux en cours de réhabilitation avec un programme en deux temps :
2015/2017 : Création locaux d'accueils petite enfance et service administratif
2019/2020 : Création locaux d'accueils pour le service enfance et le service jeunesse

Les leviers :

- Des partenariats multiples avec les différents acteurs territoriaux au niveau de l'Enfance Jeunesse (communes, écoles, collège, associations sportives et culturelles).
- Une expérience de mutualisation de moyens interservices (interne ou externe à la communauté) qui a fait ses preuves (emplois partagés, opération « les culturelles », formations partagées, projets parentalité ...).
- Des équipes d'animation formées et expérimentées :
 - Au niveau de la Petite Enfance : 4 éducatrices de jeunes enfants, 3 auxiliaires de puériculture, 4 aides éducatrices.
 - Au niveau de l'Enfance/Jeunesse : 1 animateur territorial, 11 titulaires ou en cours de formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur (BAFD), 15 titulaires ou en cours de formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs (BAFA), 9 titulaires du CAP petite Enfance, 7 animatrices sans formation et 1 éducatrice sportive.
- Une politique de formation intégrée avec le partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Landes pour l'organisation de formation BAFA et BAFD.
- Mise en œuvre depuis quelques années d'une véritable politique culturelle qui a vu la création dans les dix dernières années de sections culturelles (théâtre, Hip Hop, danse africaine) et la réhabilitation de l'ancien foyer des

jeunes en une salle de spectacle reconnue pour ses qualités culturelles (espace et acoustique).

- Démarche de formalisation d'une politique culturelle envers la jeunesse dans le cadre d'un conventionnement avec la DRAC.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:

- Un territoire rural de 6000 habitants et 12 communes :
Avec un potentiel économique et démographique restreint le territoire, celui-ci doit toutefois répondre aux mêmes besoins éducatifs que les grands centres urbains par exemple.
- Un découpage territorial des établissements scolaires au niveau de l'Education nationale qui ne facilite pas la fluidité et la cohérence éducative au premier abord avec l'existence de deux SIVU scolaire développés sur deux autres territoires :
 - L'agglomération du marsan avec le SIVU de petites landes pour l'école de Sainte Foy et la commune de Lacquy qui est elle aussi associé à ce SIVU. On notera dans ce cas que les communes de Lacquy et Sainte Foy ont gardé leur compétence scolaire dans le cadre d'une association de communes dans un SIVU scolaire qui est développée sur un autre EPCI qui a la compétence scolaire.
 - La Communauté des Communes des Landes d'Armagnac avec la commune de Saint Justin qui est associée à l'école de le Frêche.

L'unité et la cohérence pédagogique est actuellement maintenue par un travail poussé de coordination qui reste précaire et soumis à des exercices de compétences différents selon les territoires.

- Un désengagement de l'Education nationale par la suppression du quart de poste de coordination de l'ancien RRS qui risque à terme d'altérer la programmation des actions partenariales au niveau qualitatif et quantitatif.
- Une réalité financière de plus en plus tendue au niveau communautaire :
L'environnement général (baisse des dotations), l'arrêt de dispositifs entraînent une réorganisation de services qui renforce l'objectif de mutualisation des compétences afin d'apporter une offre de services similaires.
- Un manque de coordination et de centralisation sur les domaines de la parentalité :
Le développement des structures d'accueil et leur fonctionnement font apparaître des besoins de plus en plus importants au niveau de la parentalité (difficulté croissante des familles à faire face aux évènements).
Il apparaît important de créer une mission transversale sur les services de coordination au niveau de la Parentalité.
Le projet d'investissement petite enfance tenait compte de cette donnée avec la création d'un lieu d'accueil parents enfants mais n'a pu être mis en œuvre

dès le départ en raison des soucis de gouvernance du Service Enfance Jeunesse et de la CDC.

- Un problème de gouvernance du Service Enfance Jeunesse et de la CDC :
La création du Service Enfance Jeunesse et la mise en œuvre du PEDT a mis en lumière les difficultés de gouvernance de la CDC et du service. La démarche concertée d'évaluation du PEDT menée par l'OPOLOC en 2016/2017 a traduit cette difficulté par « un choc de cultures professionnelles à l'intérieur des services entre des services techniques et administratifs qui ne sont pas ou peu au contact des usagers et les services sociaux ou d'éducation où ce contact est fondamental et où le sens de projet est au cœur des pratiques et des métiers ». Ces difficultés qui sont en cours de résolution depuis le début de l'année 2018, contraindront le service à rebâtir les fondations administratives de celui-ci.

Rappel des Objectifs Educatifs du PEDT :

1. Développer des structures d'accueil et/ou des actions de loisirs à caractère éducatifs qui permettront à l'enfant et au jeune de se construire
2. Apporter des solutions d'accueils cohérentes et associées pour l'ensemble des besoins recensés dans des parcours éducatifs diversifiés.
3. Développer l'Eveil Educatif dans l'ensemble de ces structures.
4. Favoriser la réussite éducative (liaisons projets écoles et structures).
5. Développer des parcours éducatifs citoyens dès le plus jeune âge par l'expression, la responsabilisation et la valorisation d'actions qu'elles soient collectives ou individuelles.
6. Développer des accueils de proximité afin de répondre aux besoins du public et de s'adapter aux contraintes géographiques.
7. Développer et valoriser les partenariats inter structures (associations/collectivités/établissements d'enseignement scolaire...).
8. Favoriser l'attractivité du territoire (accompagnement des projets de développement et d'urbanisation) par le développement de service d'accueils favorisant l'Eveil Educatif.

Effets attendus des objectifs éducatifs du PEDT :

1. Développement d'espace de citoyenneté progressif (de la Petite Enfance à la Jeunesse avec les objectifs communs de socialisation et de responsabilisation) afin de permettre in fine aux jeunes d'appréhender leur rôle de citoyen voire d'expérimenter celui-ci dans des cadres associatifs ou éducatifs (expérience d'animation).

2. Uniformisation de la qualité d'accueil éducatif quel que soit le lieu d'accueil en agissant sur la formation du personnel, son intégration dans la filière animation et en créant des lieux d'accueils identifiés fonctionnels.
3. Intégrer les structures, les actions et les personnels communautaires dans les objectifs de réussite éducative scolaire.
4. Proposition et développement d'activités éducatives variées tenant compte du contexte socio-économique territorial et des temps d'accueils proposés.
5. Renforcer par la valorisation et la responsabilisation du public les objectifs de réussite éducative.
6. Amélioration des conditions de vie à l'Ecole sur les temps périscolaires en particulier.
7. Accompagner et soutenir les familles dans leur rôle d'éducateur.
8. Développement des complémentarités éducatives entre les projets d'école et les projets péri et extrascolaires.
9. Mutualisation d'objectifs et de moyens visant à améliorer l'offre éducative globale du territoire.
10. Soutien aux programmes d'urbanisation du territoire en ajoutant une plus-value éducative au choix d'établissement dans le territoire.

Evaluation des actions menées et développées en fonction des Objectifs Educatifs du PEDT :

Les actions inscrites dans le cadre du PEDT ont été évaluées :

- Lors des conseils d'écoles du territoire pour les actions menées dans le cadre de l'Ecole ou du temps périscolaire.
- Lors des évaluations annuelles du Contrat Enfance Jeunesse.
- Lors de la démarche concertée d'évaluation de PEDT menée sur le territoire par l'OPOLOC pour la période 2016 /2017.

Au niveau des espaces d'accueil :

La période de 2014 à 2018 a connu d'un point de vue des espaces d'accueil des enfants et jeunes de 3 mois à 16 ans un développement quantitatif et qualitatif (excepté pour deux structures d'accueil petite enfance) de ces structures et une affirmation des équipes dans leur rôle de partenaires éducatifs.

Au niveau de la Petite Enfance, un éloignement progressif du Projet Educatif Communautaire a été résolu par un retour sur les fondamentaux éducatifs de ce projet communautaire.

D'un point de vue quantitatif l'offre de service se trouve renforcée avec :

- 39 places offertes en structure multi accueil au lieu de 20 en 2014
- 1 accueil périscolaire supplémentaire a vu le jour à Bourdalat.

- 1 expérimentation d'accueil d'enfants issus de l'école de Sainte-Foy et de l'école privée le mercredi après -midi en période scolaire va être menée à Villeneuve de Marsan.
- L'intervention régulière de 2 à 3 animateurs sur la pause méridienne au collège dans le cadre de l'accueil périscolaire de l'espace Jeunes.
- Au niveau de l'enfance et en dépit d'une baisse démographique due au départ des générations de 2003 à 2006 au collège, on reste sur les mêmes taux de fréquentation de l'extrascolaire (vacances et mercredi) avec 56 000 heures en 2017 pour 55 000 heures en 2014 avec un basculement notoire du mode de fréquentation puisque nous sommes passé de 70 enfants en moyenne le mercredi en 2014 pour 110 enfants en moyenne en 2018. Ce basculement dû à la réforme des rythmes scolaires impacte automatiquement la fréquentation des vacances avec une baisse du nombre moyen d'enfants accueillis.

Au niveau des objectifs de réussite éducatives :

Cet objectif de réussite éducative se retrouve au niveau de la Petite Enfance avec des actions passerelles entre les structures multi accueil et les écoles maternelles de Hontanx et Villeneuve de Marsan dès le second trimestre pour accueillir les nouvelles petites sections.

On assiste par la structuration professionnelle du service enfance jeunesse dans son ensemble et en particulier par la création de poste de directrices/coordinatrices des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaire à la mise en œuvre de programmes d'activités liés aux pratiques éducatives récréatives mais néanmoins complémentaires.

Ainsi en plus des activités liées aux programmes scolaires (histoire, éducation artistique, jeux de lecture, d'écriture...) des programmes communs ont vu le jour tels que les cycles APER et APS, journaux d'école, travail sur le rythme de vie (cf évaluation de l'OPOLOC).

De même les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires s'affirment comme des temps complémentaires à la réussite éducative avec la mise en œuvre :

- De parcours éducatifs diversifiés sous la forme de programmation des activités spécifiques : découverte de la langue des signes, du Gascon, des gestes de premiers secours, de la couture, du dessin manga, l'initiation à la natation et au tennis...
- Le développement de l'accessibilité à des pratiques extrascolaires sportives et culturelles par les accompagnements et navettes mises en place.
- Les stages (vidéo, couture) et autres opérations d'envergure (« Les Culturelles », « Villeneuve a un incroyable talent »)
- Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité comme le club coup de pouce clé et l'aide aux devoirs spécifiques dans le cadre des programmes CLAS.

Au niveau des partenariats éducatifs :

Par son service enfance jeunesse et sa volonté de multiplier les partenariats éducatifs afin de favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et jeunes

du territoire, la communauté des communes intervient sous différentes modalités :

- Mise à disposition du Bus communautaire dans le cadre de sorties sportives et culturelles des établissements scolaires.
- Mise à disposition de personnel du service enfance jeunesse dans le cadre de sorties sportives et culturelles des établissements scolaires.
- Mutualisation des espaces, mobiliers et matériels dans les salles polyvalentes des écoles et les salles d'accueil périscolaires.
- Intervention du personnel du service enfance jeunesse dans les fêtes scolaires (Noël, Carnaval, fêtes de fin d'année...) et regroupement des écoles lors des rencontres sportives, culturelles et autres (Culturales, journée sport, journées sécurité routière...)
- Développement des actions d'accompagnements sur les activités extrascolaires.

L'ensemble de ces partenariats permet ainsi aux établissements scolaires de multiplier ce type d'action à forte valeur éducative et aux équipes de co-éducateurs d'apprendre à travailler ensemble et à partager les mêmes socles de valeurs éducatives.

Au niveau des actions autour de la parentalité :

Un programme d'actions développées dans le cadre du REAPP (réseau d'appui à la parentalité) a vu le jour suite à la volonté d'impliquer les parents dans leurs rôles de Co-éducateur et de partager les valeurs éducatives des structures recevant leurs enfants qu'elles soient scolaires, périscolaires et/ou extrascolaires.

Pour les équipes éducatives, il devient nécessaire de ne plus se cantonner au rôle d'accueil et de transmission d'informations mais d'ouvrir ses pratiques aux familles dans des moments de partage d'activité entre les enfants ou jeunes, les familles et les intervenants éducatifs.

Ainsi les évaluations suite aux actions menées dans le cadre de l'évaluation de l'OPOLOC mais aussi des culturelles, des activités périscolaires spécifiques des activités telle que le club coup de pouce clé, font apparaître un réel intérêt des familles pour ce genre d'actions et un nouvel échange éducatif entre les différents partenaires concernés.

Au niveau des objectifs de citoyenneté :

Sur le territoire communautaire des actions portées par des collectifs de jeunes ou à titre individuel ont vu le jour sur les communes de Sainte-Foy, Le Frêche et Villeneuve de Marsan. Il est intéressant de noter que ce type d'initiative a vu le jour soit sur proposition d'adultes soit par le biais d'un accompagnement particulier de ces adultes dans des cadres associatifs établis.

Les programmes et modalités de participation des enfants et des jeunes dans les structures d'accueil qu'elles soient scolaires et/ou extrascolaires voient ainsi une évolution possible par l'intégration intergénérationnelles sur des projets communs ou accompagnés.

Organisation et complémentarité des établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires :

L'organisation et la complémentarité des établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires concernent prioritairement les écoles du territoire. La mise en œuvre du projet décrit ci-dessous bénéficie aussi au public collégien qui dispose des mêmes potentiels et volonté éducatives concernant le temps péri et extrascolaire.

L'ensemble des établissements scolaires publics fonctionne sur la semaine à 4,5 jours depuis septembre 2013 (l'école privée est sur un fonctionnement à 4 jours). Le retour à une semaine à 4 jours n'a fait l'objet d'aucun débat lors de l'année scolaire 2017/2018 sur les écoles entièrement liées au territoire.

Seules les écoles de Sainte-Foy (liée à la compétence scolaire de l'agglomération du marsan) et de Le Frêche (associé à l'école de Saint-Justin (commune hors territoire communautaire ont eu un débat sur l'opportunité du maintien de la semaine à 4,5 jours.

L'unanimité sur le maintien du fonctionnement actuel est issue de la consultation des conseils d'école respectifs et du retour des parents d'élèves.

Fonctionnement de la semaine scolaire dans le cadre du PEDT communautaire :

Mis à par les horaires d'ouverture des écoles qui changent :

- **SIVU RPI de Bourdalat/Hontanx/Saint-Gein**

Ecole maternelle de Hontanx : 9h10/12h10 et 14h20/16h35

Ecole élémentaire de Bourdalat : 8h50/11h50 et 13h35/15h50

Ecole élémentaire de Saint-Gein : 9h15/12h15 et 13h45/16h00

- **SIVU RPI de Pujo le Plan/Saint-Cricq Villeneuve**

Ecole maternelle de Pujo le Plan : 9h15/12h15 et 14h30/16h45

Ecole élémentaire de Saint-Cricq Villeneuve : 9h00/12h00 et 13h30/15h45

- **Ecole primaire publique de Villeneuve de Marsan :**

Ecole maternelle de Villeneuve de Marsan : 8h40/12h00 et 14h20/16h20

Ecole élémentaire de Villeneuve de Marsan : 8h40/12h00 et 14h00/15h50

- **Ecole élémentaire de Sainte Foy :** 9h00/12h00 et 13h30/15h45

- **Ecole élémentaire de Le Frêche :** 9h00/12h00 et 13h30/15h45

l'organisation de l'accueil à l'école est le même pour tout le monde.

Ouverture des accueils périscolaires :

- Accueil périscolaire du matin ouvert dès 7h15 jusqu'au début de la classe (sauf l'accueil périscolaire de Hontanx qui ouvre son accueil à 8h00).
- Accueil périscolaire de la pause méridienne pour toutes les écoles sur le temps de l'interclasse avec prise en charge éducative de tous les temps.
- Accueil périscolaire du soir ouvert jusqu'à 18h30.

On notera l'existence d'un accueil périscolaire ouvert le matin et le soir sur la commune de Lacquy (qui n'a pas d'école) pour être pris en charge avant et après le passage du bus scolaire.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et pour tenir compte des rythmes de vie de l'enfant, le temps périscolaire supplémentaire les lundis mardis, jeudis et vendredis a été placé :

- Pendant la pause méridienne pour les maternelles.
- Le soir après l'école pour les élémentaires

La durée de ce temps est variable en fonction de l'organisation du ramassage scolaire.

On notera là aussi la décision de l'école primaire de Villeneuve de marsan de rajouter 20 minutes de classe le matin (durée de 3h20 d'école le matin).

Le fonctionnement éducatif des accueils périscolaires :

Rappel de l'objectif principal du projet pédagogique de l'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire est un temps de vie pour l'enfant au même titre que l'école, la famille, les clubs sportifs, culturels etc... (sans tenir compte des proportions en termes de durée, d'affectivité...).

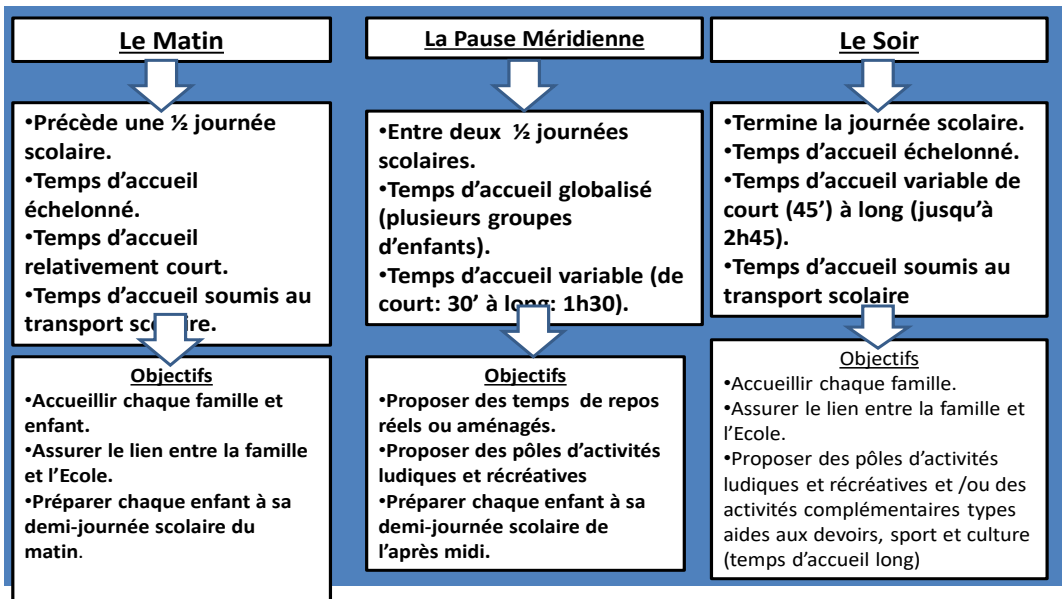
L'enfant dans sa construction personnelle tire profit des expériences ou des acquisitions vécues dans chaque structure.

Si nous souhaitons contribuer à la construction personnelle de l'enfant dans le cadre de l'accueil périscolaire, à nous donc de diversifier nos propositions en plus d'un accompagnement et d'un espace adapté.

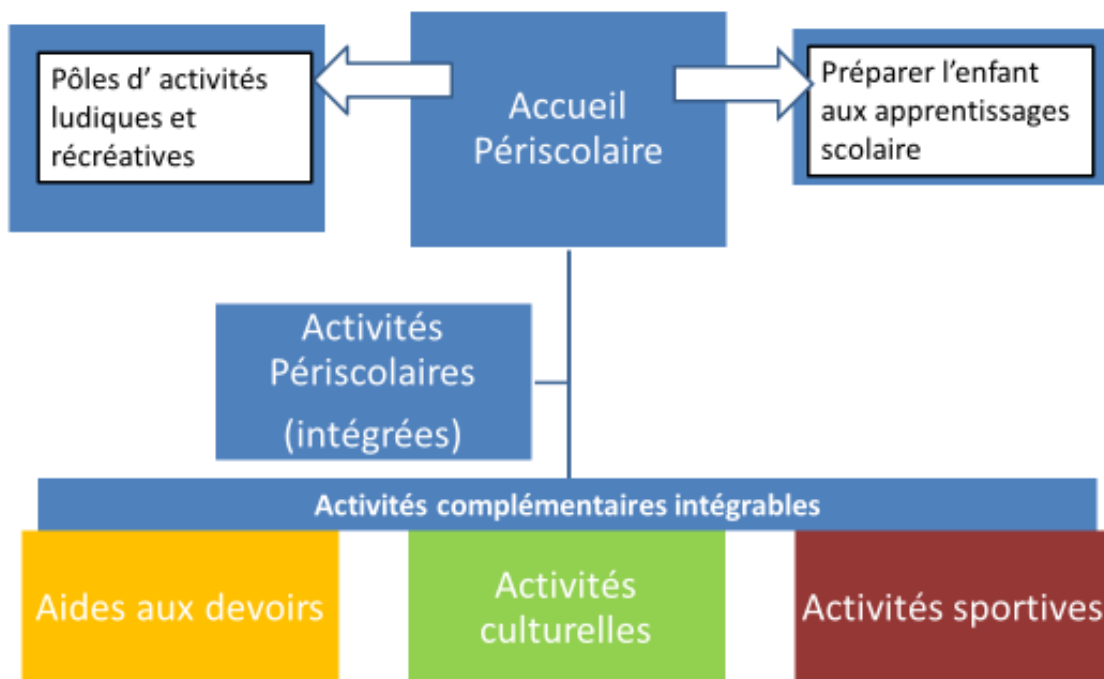
Favoriser sa construction personnelle c'est donc :

1. *Créer les conditions favorables pour chaque enfant afin qu'il puisse profiter au maximum de sa journée scolaire (cf. respect des rythmes de vie de l'enfant).*
2. *Valoriser chaque enfant.*
3. *Proposer aussi bien des pôles d'activités physiques, manuelles et culturelles sur les temps d'accueil qui le permettent et si les conditions sont réunies (rythmes de vie de l'enfant et durée d'exécution des activités)*
4. *Diversifier au maximum les pôles d'activités proposés afin d'accroître ses centres d'intérêts (citoyenneté, développement durable...peuvent être des thèmes abordés de manière ludique sur un temps périscolaire).*
5. *Susciter la curiosité, la découverte, l'ouverture...*
6. *L'amener à proposer de nouvelles idées d'activités ou projets d'activités.*
7. *Faire en sorte que chaque enfant garde dans toutes ses actions le respect d'autrui comme règle de base.*
8. *Créer un climat affectif chaleureux et sécurisant pour chaque enfant.*

L'accueil périscolaire: Des temps d'accueil différenciés



L'accueil périscolaire organisation au service du bien être à l'Ecole



La journée d'un enfant à l'école :

Le projet d'accueil d'un enfant à l'école sur une journée est construit pour les enfants passant de longues journées à l'École (jusqu'à 11h pour des enfants accueillis de 7h30 à 18h30) et s'adaptant en fonction des âges maternelles, élémentaires (le même objectif éducatif est poursuivi pour les collégiens).

Ce projet d'accueil est organisé en respectant les rythmes de vie de celui-ci d'une part et en lui permettant de diversifier ses parcours éducatifs durant celle-ci :

- Les deux demi-journées scolaires laissent une place importante à la matinée qui correspond à la période durant laquelle l'enfant est le plus mobilisable en termes d'apprentissage (la construction de la semaine scolaire sur 5 matinées vient renforcer cette volonté éducative ainsi que l'organisation des matinées d'école à l'école de Villeneuve qui rajoute 20 minutes aux 3 heures initiales).
- L'accueil périscolaire du matin et de la pause méridienne est marqué pédagogiquement par la volonté affichée de préparer chaque dans les meilleures conditions à sa demi-journée scolaire qui suit (rappel de l'objectif 1 du projet pédagogique de l'accueil périscolaire : *Créer les conditions favorables pour chaque enfant afin qu'il puisse profiter au maximum de sa journée scolaire (cf. respect des rythmes de vie de l'enfant).*)

La fin de journée est marquée :

Pour les maternelles : par un accueil périscolaire proposant des activités récréatives non soutenues et par les premiers accès aux activités extrascolaires (judo et éveil musical). L'objectif recherché étant que ce type d'activité se déroule en fin d'après-midi pour laisser le début de soirée dans la structure familiale en laissant place aux besoins physiologiques (repas, hygiène) dans un espace-temps suffisant permettant une communication familiale apaisée et un coucher à horaire régulier tenant compte des besoins de sommeil des enfants de cet âge. En favorisant l'accessibilité de ce type d'activité pour les enfants accueillis dans nos accueils périscolaires, le territoire permet ainsi d'éviter que des enfants soient encore en activité extrascolaire après 18h30.

Pour les élémentaires : par un accueil périscolaire proposant :

- Un temps de réalisation de ses devoirs (sans validation effective par les encadrants – cette validation étant laissé aux soins de la famille lors du retour dans la cellule familiale)
- Des activités récréatives non soutenues,
- Des activités spécifiques (premiers secours, apprentissage natation, langue des signes, gascon, couture...)
- L'accès aux activités extrascolaires (judo, football, handball, théâtre, danse, formation et pratique musicale, tennis...).

L'objectif recherché étant que cet éventail d'activité se déroule en fin d'après-midi pour laisser le début de soirée dans la structure familiale en laissant place aux besoins physiologiques (repas, hygiène) à la validation du travail scolaire dans un espace-temps suffisant permettant une communication familiale apaisée

et un coucher à horaire régulier tenant compte des besoins de sommeil des enfants de cet âge. En favorisant l'accessibilité de ce type d'activité pour les enfants accueillis dans nos accueils périscolaires, le territoire permet ainsi d'éviter que des enfants soient encore en activité extrascolaire après 18h30.

L'objectif recherché est de permettre à chaque enfant de profiter dans un cadre éducatif établi et respectant son rythme de vie d'un maximum de possibilité de diversification de ses parcours éducatifs au long de sa scolarité.

La semaine d'un enfant à l'école :

Le projet d'accueil d'un enfant à l'école sur une semaine scolaire va reprendre les mêmes visées éducatives que pour l'accueil à la journée en organisant la journée du mercredi en veillant :

- A proposer un temps d'accueil éducatif pour les enfants fréquentant fréquemment ce type de structure
- A respecter les rythmes de vie de l'enfant et faciliter les accueils de proximité
- A faciliter la réalisation du travail scolaire pour les élémentaires en particulier
- A faciliter l'accès aux activités extrascolaires qu'elles soient sportives et/ou culturelles.

Ainsi à partir de ses volontés éducatives affirmées (cf. Projet pédagogique de l'accueil du mercredi), l'organisation territoriale retenue est la suivante :

1/ Sur le territoire communautaire, ouverture d'un accueil du mercredi à l'école primaire du chef-lieu de canton et dans chaque SIVU RPI du territoire :

- Accueil du Mercredi de Villeneuve pour les enfants de l'école primaire de Villeneuve et de l'école de Sainte-Foy (expérimentation à la rentrée 2018/2019 avec transfert effectuée par l'animatrice du périscolaire de Sainte-Foy).
- Accueil du Mercredi de Hontanx pour les enfants du SIVU RPI de Bourdalat/Hontanx/Saint-Gein avec transfert le midi sur l'accueil de Hontanx par le bus de ramassage scolaire
- Accueil du Mercredi de Saint-Cricq Villeneuve pour les enfants du SIVU RPI de Pujo le Plan/Saint-Cricq Villeneuve avec transfert le midi sur l'accueil de Saint-Cricq Villeneuve par le bus de ramassage scolaire
- Accueil du Mercredi de Le Frêche pour les enfants de la commune de Le Frêche.

2/ Dans chaque accueil éducatif de mercredi, proposer :

- Un temps de restauration
- Un temps de repos (sieste ou temps calme suivant les âges)
- Un temps de réalisation de son travail scolaire pour les élémentaires

- Un programme d'activités éducatives établi par période et visant des apprentissages ludiques complémentaires aux apprentissages scolaires.
- Un accès facilité aux activités extrascolaires sportives et culturelles du territoire communautaire (judo, football, handball, théâtre, danse, formation et pratique musicale) par la mise en place d'un système de navettes dans le cadre du service enfance jeunesse.

L'objectif recherché étant que cet éventail d'activité se déroule en fin d'après-midi pour laisser le début de soirée dans la structure familiale en laissant place aux besoins physiologiques (repas, hygiène) à la validation du travail scolaire dans un espace-temps suffisant permettant une communication familiale apaisée

L'objectif recherché étant que cet éventail d'activités se déroule dans l'après-midi du mercredi pour laisser la fin d'après-midi et la soirée se dérouler dans la structure familiale en laissant place aux besoins physiologiques (repas, hygiène) à la validation du travail scolaire dans un espace-temps suffisant permettant une communication familiale apaisée.

Objectifs stratégiques du PEDT sur les années 2018/2020 :

Prendre en compte l'ensemble du public cible (les 0 – 25 ans)

Le Projet EDucatif Territorial (PEDT) du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais a élargi son champ d'action dès sa signature pour ne pas rester lié au domaine scolaire.

Ainsi dès le départ, la petite enfance (0 -3 ans) et la jeunesse (12-18 ans) ont été des publics cibles pour le PEDT au même titre que les actions développées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et qui ont permis l'émergence des PEDT.

D'un point de vue territorial, la communauté des communes du pays de Villeneuve en armagnac landais s'investit dans la prise en compte éducative de ce public par :

- Par le biais de son service enfance jeunesse et la gestion de structures d'accueils éducatives liées :
 - A la petite enfance (2 structures multi accueil et 1 RAM)
 - A l'enfance (9 accueils périscolaires, 4 accueil le mercredi et 1 centre de loisirs vacances)
 - A la Jeunesse (1 Espace Jeunes ouvert toute l'année et 1 Point information Jeunesse)
- Un soutien financier aux clubs sportifs par le paiement des licences sportives pour l'ensemble des licenciés de moins de 15 ans
- Un soutien financier à l'école de musique dépendant du conservatoire des landes et à l'association du Théâtre des Deux Mains dans le cadre de son partenariat lié à l'occupation de l'Alambic des Arts.

- Gestion et animation de juin à septembre de la piscine non couverte.
- Mise à disposition d'infrastructure sportive (salle des sports) et culturelle (Alambic des Arts)

Cette aide communautaire vient compléter les soutiens des communes dans l'exécution de leur compétence scolaire et les différents soutiens (financiers, techniques, mise à disposition d'infrastructures...) apportés aux clubs et associations locales qu'elles soient sportives et/ou culturelles

Le public ciblé et le panel diversifié de soutien de la politique éducative des collectivités permettent au territoire de bénéficier d'une offre de service éducatif reconnu par l'ensemble des bénéficiaires.

La poursuite du développement du PEDT pour les années 2018/2020 devra s'attacher à :

- Poursuivre l'harmonisation et l'optimisation des différentes interventions afin de continuer de proposer un panel d'offres éducatives optimales en fonction du territoire.
- Mettre en œuvre un dispositif d'observation locale des parcours éducatifs afin de permettre au public de disposer et de bénéficier d'une réelle diversité de développement personnel.
- Développer au niveau du public jeunesse et en particulier pour les 16/25 ans :
 - Les dispositifs d'accès à l'information globale
 - Les dispositifs d'accompagnement et de médiation de ce public dans ses projets.
 - Une évaluation des besoins de ce public avec en particulier les 16-25 ans qui représente la catégorie du public cible du PEDT qui est la moins présente sur le territoire.

Favoriser les parcours éducatifs diversifiés

Tout au long de sa jeunesse, l'enfant et le jeune se voient proposer des parcours éducatifs que chacun construit selon ses envies, capacités et besoins.

Dans le cadre du Projet EDucatif Territorial, l'association de partenaires éducatifs permettant de mettre en œuvre :

- Des parcours éducatifs innovants
- D'améliorer les conditions d'accès à de nouvelles pratiques

a permis d'offrir aux enfants et aux jeunes de ce territoire, de nouvelles pratiques et/ou d'enrichir qualitativement celles-ci.

Ainsi depuis 18 ans dans le cadre des **Culturelles**, durant l'ensemble de sa scolarité à l'école primaire publique, l'enfant se voit proposer dans un cadre associant la sphère scolaire et les sphères péri et extrascolaire des pratiques culturelles diversifiées avec l'apport d'un professionnel de chaque pratique.

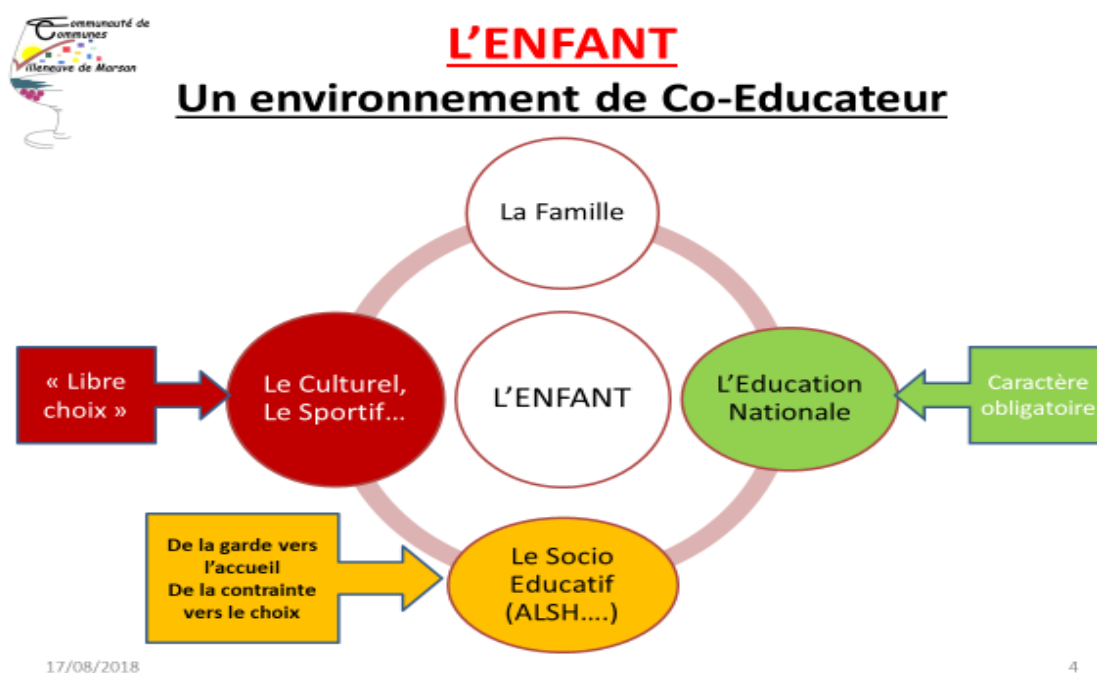
De même, les dispositifs d'accompagnements aux activités extrascolaires sportives et culturelles assurés par les services péri et extrascolaires depuis 2014, permettent à plus de 80 enfants et jeunes d'accéder à leurs pratiques par l'intermédiaire du partenariat tripartite mis en place entre les familles - les associations et/ou intervenants culturels et sportifs – le service enfance jeunesse.

Sur la période 2018/2020, cette politique de diversification des parcours éducatifs devra continuer et s'accentuer en :

- Instituant des partenariats tripartites entre les familles, les intervenants et les structures soutien.
- Développant des actions et des propositions d'activité en cohérence avec les besoins et les rythmes de vie du public.
- Rapprochant les différents partenaires sur l'échange de projets éducatifs et la partage de valeurs communes.
- Accentuant la dimension citoyenne dans les parcours éducatifs proposés au public en le rendant acteur de son parcours en :
 - Favorisant leur expression
 - Les mettant en situation de responsabilisation
 - Valorisant leur action

Développer les actions liées à la Co-éducation et la Parentalité

La prise en compte de l'enfant et du jeune dans sa globalité et dans l'ensemble de son parcours éducatif sous-entend l'ouverture du PEDT à l'ensemble des Co-éducateurs intervenant à un moment donné dans chaque parcours éducatif.



Cette notion de Co-éducation est abordée dans des partenariats affichés (écoles et services péri et extrascolaires communautaires, projet des culturelles) ou sous-jacents.

L'importance éducative de chaque acteur dans le parcours de chaque enfant devra être toutefois soutenue sur la période 2018/2020 afin de :

- Permettre à chaque acteur d'être reconnu dans sa dimension éducative.
- Permettre au public et aux familles d'avoir accès à un ensemble de champs de développement personnel recherché dans la pratique choisie
- Relever et associer les différents axes éducatifs et valeurs éducatives communes qu'ils soient affichés dans des projets éducatifs déjà formalisés ou non formalisés.
- Développer la complémentarité éducative de chaque structure afin d'optimiser les apports de chacun

Développer les actions partenariales des différents acteurs éducatifs du territoire :

Le développement des actions éducatives qu'elles soient publiques et/ou associatives, liées au domaine scolaire et/ou au domaine extrascolaire s'est effectué sur le territoire dans une notion de mutualisation de moyens optimale pour dépasser la contrainte du manque de surface économique et financière d'un territoire réduit (12 communes et 6000 habitants qui plus est en milieu rural).

Ainsi cette politique de mutualisation a connu plusieurs réalisations remarquables à différents niveaux :

- Création d'un « emploi partagé » de maître-nageur de juin à septembre et d'animateur jeunesse de septembre à juin pour :
 - Répondre à deux besoins à temps partiels mais complémentaires d'emploi
 - Fixer durablement sur le territoire des profils de formation et compétence particulières à même de développer de nouvelles actions éducatives.
 - Eviter un turn-over de personnel important empêchant toute inscription dans la durée de démarches éducatives.
- Développement d'un projet culturel innovant et ambitieux : Les Culturelles
- Développement des parcours éducatifs diversifiés à partir des dispositifs d'accompagnement du service enfance jeunesse
- Développement des actions de formation partagée entre l'école et le service périscolaire (Ecole de Bourdalat et Pujo le Plan en 2017/2018).

A partir des travaux de commission portant sur les notions de co-éducation, il s'agira sur la période 2018/2020 de développer :

- Des actions de formation partagées élargies aux autres acteurs
- Des actions à court ou moyen terme mobilisant plusieurs partenaires
- Des temps de partage et d'information sur les fonctionnements éducatifs des différents partenaires.

Mettre en œuvre une gouvernance partenariale du PEDT

Sur la période 2014/2018 et avec les soucis de gouvernance évoqués plus haut, la mise en œuvre d'un véritable comité de pilotage n'a pu être réellement instauré.

En 2018, la commission enfance jeunesse nouvellement créée au sein du conseil communautaire a donc pour mission de mobiliser les équipes de coordination pour solliciter les partenaires éducatifs habituels en vue de la création d'un comité de pilotage qui sera chargé de faire vivre le PEDT à travers :

- La création et l'animation de commissions techniques (certaines existent déjà de fait)
- La remontée des informations et le suivi des évaluations
- L'expérimentation de nouveaux champs d'actions, si nécessaires, dans le cadre de la philosophie et du règlement du PEDT, établi par la commission enfance jeunesse.
- La création d'un lien avec l'instance communautaire en gestion directe du PEDT et du Contrat Enfance Jeunesse.